

■ Communauté de Communes du Clermontais Infos

Créée sous la forme d'un district en 1991, la Communauté de Communes du Clermontais regroupe 21 communes* liées par des enjeux économiques, environnementaux, des réalités quotidiennes, un art de vivre et une culture partagés.

En s'unissant, elles disposent de moyens humains et financiers plus importants, pour rendre un service public de proximité et de qualité dans le cadre d'un projet de développement durable du territoire.

Dans le souci d'une plus grande efficacité de l'action publique, la Communauté de Communes du Clermontais exerce de nombreuses compétences à la place des communes comme,

- Le développement économique et touristique
- L'aménagement de l'espace communautaire, le logement, l'aire d'accueil des gens du voyage
- La protection de l'environnement et la collecte des déchets ménagers
- La petite enfance, la jeunesse et la prévention de la délinquance (CISPD)



**CCC–
20, avenue Raymond Lacombe
34800, Clermont l'Hérault.**

- Le Centre Aquatique du Clermontais et la piscine saisonnière de Paulhan
- Les actions culturelles avec le réseau de lecture publique et le théâtre de Clermont l'Hérault

Elle intervient également pour des compétences transversales au niveau du Syndicat mixte de gestion du Salagou, du Pays Cœur d'Hérault et du Syndicat Mixte de gestion du Fleuve Hérault.

Ces compétences sont évolutives au fil du temps.

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de **51 conseillers communautaires** élus dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux. Les conseillers communautaires ne sont pas élus pour défendre leur commune ou simplement la représenter. Ils siègent au Conseil Communautaire pour représenter toute la population du territoire et portent la responsabilité des actions mises en œuvre dans les domaines de compétence de la Communauté de Communes du Clermontais.

Les agents de la Communauté de Communes du Clermontais appliquent ensuite les décisions communautaires, préparent le travail des commissions, suivent la réalisation opérationnelle des projets et participent au bon fonctionnement des services et des équipements communautaires.

Lors de la séance d'installation du Conseil Communautaire qui a eu lieu le **mardi 15 avril 2014 à Paulhan**, les conseillers communautaires ont désigné à la majorité absolue et à bulletin secret le nouveau Président de la Communauté de Communes du Clermontais et les 10 Vice-présidents qui composent l'exécutif de la structure.

Le Président

Monsieur Jean-Claude LACROIX, Maire de Ceyras

***La Communauté de Communes du Clermontais est actuellement composée de 21 communes**

Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont l'Hérault, Fontès, Lacoste, Liausson, Lieuran Cabrières, Mérifons, Mourèze, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Saint Félix de Lodez, Salasc, Usclas d'Hérault, Valmascle, Villeneuve.

D'une superficie de plus de 250 km², le territoire intercommunal représente un bassin de vie de plus de 25.000 habitants principalement regroupés sur les communes de Clermont l'Hérault, Paulhan et Canet.

Pour plus d'information contacter

le service communication de la Communauté de Communes du Clermontais

Tel : 04 67 88 95 50 ou servicecommunication@cc-clermontais.fr